



Vice caché voiture acheté fin juillet 2015

Par **arnaud1987**, le **29/03/2016** à **19:27**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule qui avait 3ans et demi avec 50000kms a un particulier fin juillet 2015 et je me suis aperçu d'un vice caché 2 semaines après en vacance car de l'huile coulait sous la voiture. Donc nous avons pris rendez-vous chez un concessionnaire de la marque pour déterminé le problème et après analyse du véhicule, ils se sont aperçu que le moteur avait été ressoudé, deux jantes fissurées, numéro de série refrappé sur l'aile passager... et une liste aussi longue que mon bras. Donc nous avons fait une lettre recommandée à l'ancien propriétaire qui nous a répondu qu'il ne voulait rien savoir, donc nous avons contacté notre protection judiciaire de notre assuré et eux on pris les choses en main. Convoqué deux experts, ils ont fait plusieurs lettres à l'ancien propriétaire pour un arrangement à l'amiable mais toujours rien. Donc le mois dernier ils nous ont communiqué le numéro d'un avocat pour ouvrir une procédure en justice. Nous avons eu l'avocat la semaine dernière pour qu'il nous explique la suite des évènements mais il nous dit qu'il faut reprendre un expert judiciaire avec un délai d'environ 4mois et que la procédure risque de durée encore 2ans et surtout que si nous gagnons le procès mais que la personne n'est pas solvable et bien nous aurions rien. Donc si quelqu'un a déjà vaincu ce genre de situation ou une façon d'aller plus vite nous sommes preneurs car sa commence a coûté cher et surtout que depuis septembre nous n'avons plus de véhicule.

Merci par avance